Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_041-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/041 : SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES – DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 46 communes et 88 496 habitants (INSEE 2024). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

Les missions du SMICTOM :
Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et, via le Syndicat de tri et de traitement (S3T'ec), le traitement des déchets. Il gère également 10 déchèteries, et assure des missions de communication et de sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets.

Le bureau est composé d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant pour notre commune.

Candidats : M. Gérard **GARDAN** (titulaire)
M. Franck **CHEMINANT** (suppléant)

Nombre de votants : 23 :
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Le nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Gérard **GARDAN**	23
Franck **CHEMINANT**	23

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DESIGNE M. Gérard GARDAN comme délégué titulaire ;**
- **DESIGNE M. Franck CHEMINANT comme délégué suppléant ;**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_041-DE

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON